



droit a la consommation demande de remboursement

Par **doinique**, le **19/12/2008** à **18:04**

J'ai fait l'acquisition d'une paire de rideaux dans un magasin FLY hier. Arrivée a mon domicile je constate que la couleur ne convient pas. (la lumière des néons est trompante). J'appelle le magasin en demandant un remboursement possible. REFUS du vendeur : pas de remboursement juste un avoir possible valable 6 mois. Les emballages sont intacts .
QUESTION Est-ce légale ? Quel est mon droit ? Je suis dans le délai de rétraction de 7 jours.
MERCI POUR LA DILIGENCE DE VOTRE REPONSE;